

Guide d'évaluation 2021 : une fenêtre ouverte... sur les dérives !

Le 21 janvier, notre ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports annonçait la mise en place du contrôle continu pour les élèves de terminales générales et technologiques au regard de la crise sanitaire qui frappe de plein fouet notre pays.

Ces adaptations, nécessitant « un cadre légitime » et basées sur « la confiance », sont entérinées depuis le 10 février au sein d'un « guide pour l'évaluation dans le cadre du contrôle continu ».

http://www.synep.org/guide_evaluation_bac_2021.pdf

Constitué de 63 pages, ce guide a pour objectif de fixer pour chaque enseignement de spécialité ou de tronc commun, un certain nombre de principes dont : la prise en compte, pour le calcul des moyennes, des deux types d'évaluation (formatives et sommatives), la diversité des types d'exercices composant l'évaluation et la robustesse des moyennes, qui induit un nombre minimal de notes par période et un nombre suffisant d'exercices variés.

Depuis de longs mois maintenant, le SYNEP-CFE-CGC connaît l'appétence du ministre Blanquer pour la fenêtre ouverte. Nous aurions pu espérer qu'elle le soit sur l'avenir mais force est de constater que cette fenêtre ouverte en permanence, l'est de plus en plus sur la dérive.

En témoigne ce guide d'évaluation qui, une fois de plus, remet en cause les capacités d'évaluation de l'enseignant ainsi que son éthique et fait preuve bien souvent d'incongruités que nous jugeons bon de vous faire partager !

Ainsi, en parcourant ces 63 pages nous apprenons, entre autre, que pour la spécialité MATHS « les évaluations formatives peuvent être prises en compte quand elles sont favorables à l'élève, c'est-à-dire portées à un moment où l'élève était prêt à être évalué et où il a montré sa réussite » et « cependant, du fait qu'elles se situent en cours d'apprentissage, les notes attribuées aux évaluations formatives n'ont pas à être prises systématiquement en compte : un résultat insuffisant à un instant donné peut être effacé par une réussite ultérieure ». Pour la PHILO, « on veille à ce qu'à situations et conditions de travail comparables, les niveaux de notes (moyennes, écarts-types, etc.) soient à peu près égaux d'une classe à l'autre au sein du même établissement ».

Face à de telles aberrations, le SYNEP-CFE-CGC s'insurge et s'interroge. En effet, comment une fois de plus, l'enseignant peut-il être à ce point si peu considéré ? Car ce guide a bel et bien pour vocation de « dicter » aux professeurs la manière dont ils doivent évaluer un élève. Et si, par malheur, un enseignant décidait de ne pas modifier son évaluation (car elle n'est pas « favorable » à l'élève, à ses parents ou à la direction...), sera-t-il sanctionné ? Quel sera notre châtiment si nous n'avons pas respecté à la lettre ce guide ? Si nous avons attribué un coefficient inférieur ou supérieur à celui attendu ?

D'autres éléments interpellent également le SYNEP-CFE-CGC : il est préconisé dans ce guide de se



Le + syndical

SYNEP

La Présidente

servir des sujets 0 dans le cadre des évaluations, alors que nous savons qu'à ce jour, ces derniers se résument à « peau de chagrin ». Il est aussi demandé aux enseignants d'évaluer en utilisant la « banque des sujets » : alors que celle-ci ne sera accessible qu'à compter du 15/2 (alors que 2 zones seront en vacances, que la reprise pour la dernière zone à lieu le 8/3 et que le deuxième trimestre s'achève vers le 15/3) ! Pour les langues vivantes, il est demandé « pour l'expression orale, si l'on peut (de) s'appuyer sur tous les outils numériques accessibles à ce jour, (qu'un entretien individuel réalisé dans chacune des langues étudiées reste indispensable pour évaluer la capacité des élèves à réagir et interagir dans les langues qu'ils apprennent ». Comment s'appuyer sur « tous les outils numériques accessibles à ce jour » quand on sait comment sont dotés nos établissements ? et ne parlons même pas des enseignants qui attendent leur prime de 150 euros annuels afin de s'équiper dignement ! De plus, proposer un entretien individuel dans les conditions actuelles s'avérera sans doute compliqué voire impossible ! Il est vrai que « réagir et interagir dans la langue qu'ils apprennent » est indispensable et même fondamental pour l'élève. Mais récemment pourtant, dans sa réforme du CAPES, notre ministre souhaite que les futurs professeurs de langue s'expriment...en français ! Enfin pour l'EPS, durant la période au cours de laquelle les activités ont dû être pratiquées en extérieur, il ne peut y avoir de notation que si « l'activité effectuée était prévue dans le parcours de formation de l'élève » et « dans des conditions qui permettent une évaluation ». Quid des élèves qui n'ont pas bénéficié de ces conditions ?

Et puisque le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports prône l'égalité des chances, nous nous demandons si nous sommes tous égaux quant à la définition. Les élèves auront-ils tous un accès aux corrigés de la banque nationale des sujets ? ou seuls quelques privilégiés pourront se les offrir grâce à des cours particuliers, des organismes extérieurs... ? Et les familles qui n'en ont pas les moyens, pourront-elles dire alors que leurs enfants avaient les mêmes chances que les autres ?

Une fois de plus notre ministre affiche son manque de confiance pour ses enseignants en nous imposant des règles d'évaluation (nombre de notes dans le trimestre, types d'exercices, coefficients imposés...) alors que le deuxième trimestre touche à sa fin. L'objectif annoncé de Monsieur Blanquer étant de garantir ainsi « la confiance avec l'enseignement supérieur » s'assimile à de la poudre de Perlimpinpin et personne n'est dupe : les établissements d'enseignement supérieur choisiront leurs candidats en fonction des établissements d'origine et non pas en fonction des notes dictées dans ce guide d'évaluation 2021.

Notre Ministre aurait-il un fantasme inavoué : faire de l'enseignant de demain, un pantin au garde à vous, tel qu'il est envisagé dans le Grenelle de l'Education ?

Toutes ces fenêtres ouvertes laissent s'infiltrer ses multiples réformes nauséabondes, laissant le corps enseignant malade, face à l'extinction d'un métier qu'ils chérissent tant.

Le SYNEP-CFE-CGC invite donc les enseignants à défendre leur métier, en fermant les fenêtres !

Nadia Daly
Présidente SYNEP-CFE-CGC

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org